

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 26 juin 2025
Authume - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Bernard GUERRIN

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 64
Nombre de procurations : 8
Nombre de votants : 72
Date de la convocation : 19 juin 2025
Date de publication : 3 juillet 2025

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	THEVENIN Hélène	MBITEL Mohamed
MICHAUD Dominique	TRONCIN Dominique	MIRAT Maryline
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	CHEVAUX Bruno	REBILLARD Jean-Michel
DAUBIGNEY Jean-Michel	ROBERT Jean-Claude	ROCHE Paul
JEANNET Nathalie	MATHIOT Agnès	BREMOND Gabriel
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	RIOTTE Christine
GUERRIN Bernard	VERNE Pierre	CHAPIN Jean-Paul
SOLDAVINI Grégory	CHAUCHEFOIN Gérard	JEANNEROD Georges
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUTARD Christophe	DIEBOLT Alain
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	ANTOINE Patricia	PANNAUX Joël
MONNERET Christophe	BERTHAUD Mathieu	GUIBELIN Hervé
ROY Jean-Yves	CHAMPANHET Stéphane	VIVERGE Patrick
CALINON Séverine	CUINET Jean-Pierre	DAVID Françoise
CROISERAT Jean-Luc	DELAINE Isabelle	SAGET Emmanuel
GUIBELIN Marie-Rose	DOUZENEL Alexandre	SANCEY Pascal
HOFFMANN Maurice	DRAY Frédérique	PERNOUX Annie
LEPETZ Joëlle	GIROD Isabelle	DEJEAN Sylvie
MANGIN Isabelle	HERRMANN Nadine	LEGRAND Jean-Luc
PECHINOT Jacques	JABOVISTE Philippe	
RYAT Thomas	JARROT-MERMET Laëtitia	
STOLZ Julien	MARCHAND Sylvette	

Conseillers suppléés

BERNARDIN Daniel suppléé par DUTHU Sébastien	JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine
BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David	LABOUROT Céline suppléée par PESENTI Bruno

Conseillers absents ayant donné procuration

LEFEVRE Jean-Philippe donne procuration à DOUZENEL Alexandre
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
GERMOND Daniel donne procuration à ANTOINE Patricia
GOMET Nicolas donne procuration à HERRMANN Nadine
NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à MARCHAND Sylvette
HENRY Micheline donne procuration à ROBERT Jean-Claude
CALLEGHER Aline donne procuration à DEJEAN Sylvie
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

Conseillers absents non suppléés et non représentés

GAGNOUX Jean-Baptiste	DRUET Timothée	GRUET Olivier
LACROIX Olivier	EMONIN Laurent	MATHEZ Christian
BONIN Jean-Luc	GRUET Justine	GINET Gérard
PAUVRET Emeric	MILLIER Cyril	LAGNIEN Jacques

Objet : Avenants aux contrats de Délégation de Service Public pour la gestion de l'Assainissement

Rapporteur : Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET

En 2020 et 2021, les communes du territoire ont transféré leur compétence assainissement à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

En conséquence, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est substituée aux communes dans leurs contrats de gestion du service public de l'assainissement collectif.

Les dates d'échéance des contrats de délégation de service public sont fixées de la manière suivante :

Territoire concerné	Date d'échéance
Authume	31/10/2026
Crissey	31/10/2025
Eclans-Nenon	31/12/2027
Jouhe	31/12/2026
Parcey	31/04/2029
Saint-Aubin	31/03/2027
Ancien Syndicat de la Vèze	31/04/2029
Villette-Les-Dole	31/12/2025

Afin d'assurer une harmonisation entre l'ensemble des contrats d'assainissement collectif du territoire grand dolois et de pouvoir, par la suite, envisager un mode de gestion global, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite uniformiser la fin de tous les contrats de délégation de service public cités précédemment, en portant leur échéance au 31 décembre 2028.

Ainsi, l'objectif des présents avenants est de modifier la durée des contrats et de prendre en compte l'évolution des réglementations sur la performance des réseaux de collecte.

L'ensemble des modifications contractuelles n'impactent pas le tarif à l'utilisateur.

Vu l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public du 23 juin 2025,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **DE VALIDER** les projets d'avenants aux contrats de délégation de service public passés avec SOGEDO tels qu'annexés à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ces avenants ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN POUR : 72
 CONTRE : 0
 DONT 8 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

*Fait à Authume, le 26 juin 2025.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Services Techniques/Eau et Assainissement
- Sogedo

Jean-Pascal FICHÈRE.

